



Direction Recherche Innovation Valorisation

Affaire suivie par : Véronique BOUDAUD

Tél : 04 76 63 59 26

Mél. : vpcr-office@univ-grenoble-alpes.fr

**Extrait des délibérations
de la commission de la recherche
du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes**

Séance du jeudi 23 septembre 2021

N°159 CR 23.09.2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-trois septembre à quatorze heures, la commission de la recherche du conseil académique de l'Université Grenoble Alpes (UGA) était rassemblée en distanciel, dans la salle virtuelle ZOOM, en séance plénière, après convocation légale, sous la présidence de Caroline Bertonèche, Présidente du CAC.

Point à l'ordre du jour : 2nd avis demande réinscription 3^{ème} année de thèse de Mme X

Présidente de séance : Caroline Bertonèche

Membres présents : Radu Burlacu, Thierry Forveille, Diane Godin-Ribuot, Marie-Bernadette Lepetit, Pascal Perrier, Pierre Ray, Caroline Rossi, Serge Slama, Christine Verdier, Yves Wouters, Alan Chauvin, Eve De Rosny, Gilles Debizet, Philippe Larroudé, Stéphane Sadoux, Didier Schwab, Julie Sorba, Grégory Berthomé, François-Xavier Mevel, Benoît Rey, Isabelle Rousset, Natacha Seigneuret, Vincent Fagnon, Auguste Olivry.

Membres représentés : Laurent Begue-Shankland (procuration à Radu Burlacu), Laurent Davoust (procuration à Yves Wouters), Nicolas Kada (procuration à Christine Verdier), Pierre Cavailles (procuration à François-Xavier Mevel), Cyriac Guillaumin (procuration à Diane Godin-Ribuot), Pierre Hily-Blant (procuration à Stéphane Sadoux), Sabine Lavorel (procuration à Marie-Bernadette Lepetit), Helmut Schober (procuration à Thierry Forveille).

Membres absents ou excusés : tous les autres membres.

Considérant que selon l'article 11 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat,
« L'inscription est renouvelée au début de chaque année universitaire par le chef d'établissement, sur proposition du directeur de l'école doctorale, après avis du directeur de thèse et, à partir de la troisième inscription, du comité de suivi individuel du doctorant. En cas de non-renouvellement envisagé, après avis du directeur de thèse, l'avis motivé est notifié au doctorant par le directeur de l'école doctorale. Un deuxième avis peut être demandé par le doctorant auprès de la commission recherche du conseil académique ou de l'instance qui en tient lieu, dans l'établissement concerné. La décision de non-renouvellement est prise par le chef d'établissement, qui notifie celle-ci au doctorant. »

Considérant, l'avis défavorable du CSI du 30 septembre 2020 pour une réinscription en 2^{ème} année de thèse,
Considérant, la prolongation de 4 mois de la durée de la thèse accordée suite à la période de confinement liée à la situation COVID-19,

Considérant, l'avis favorable du directeur de l'ED, du 25 novembre 2020, pour une réinscription en 2^{ème} année de thèse avec une évaluation par le CSI dans les 3 à 6 mois suivants,

Considérant, la décision par Mme X de ne pas participer au comité de suivi individuel,

Considérant, la notification d'avis négatif de l'école doctorale, du 7 juin 2021, concernant la réinscription en thèse au titre de l'année 2021/2022,

Considérant, la demande de poursuite de thèse – courrier de Mme X non daté reçu le 6 juillet 2021,

La commission de la recherche du conseil académique de l'UGA réunie en séance plénière le jeudi 23 septembre 2021 est invitée à donner un second avis à la demande de réinscription en thèse de Mme X.

Le vote anonyme est opéré à l'issue des délibérations des membres de la commission dans la salle virtuelle ZOOM. Le résultat est le suivant :

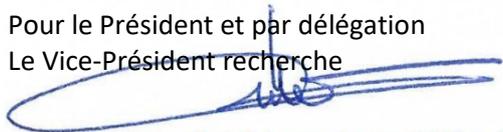
Membres en exercice	46
Membres présents	25
Membres représentés	8
Nombre de votants	33
Voix favorables	1
Voix défavorables	26
Abstentions ou refus de prendre part au vote	6

Après en avoir délibéré, la commission de la recherche donne, à la majorité de ses membres présents et représentés, un avis défavorable à la demande de réinscription en thèse de Mme X pour les raisons suivantes :

- abandon de Mme X des travaux de thèse et du lieu de travail depuis le 25 mai 2021,
- décision de Mme X de ne pas participer au comité de suivi individuel,
- refus de Mme X de saisir l'opportunité de ne travailler qu'avec le co-directeur de thèse,
- l'absence de présentation du rapport d'activité de Mme X fin mai 2021 au CNES,
- le souhait exprimé par Mme X à plusieurs reprises d'arrêter la thèse.

Fait à St Martin d'Hères, le 11 octobre 2021

Pour le Président et par délégation
Le Vice-Président recherche


Pour le Président et par délégation
Le Vice-président Recherche
Hervé COURTOIS

